Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 083-218301232-20261106-DEC_26_177_CU-AR

DEPARTEMENT
DU
VAR

COMMUNE
DE

SANARY-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté — Egalité - Fraternité

Service Juridique

DEC_26_177_CU

DECISION DU MAIRE

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Nous, Philippe HENO, Maire de la Commune de Sanary-sur-Mer,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R224l-1,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), notamment son article L2122-1-1 alinéa 2,
Vu la délibération DEL_2025_049 en date du 02 avril 2025, portant actualisation des tarifs et conditions de mise à disposition des salles municipales,
Vu la délibération n° DEL_2026_189 portant modification de la délégation de gestion courante accordée par le Conseil municipal au Maire en date du 24 septembre 2026
Vu la publicité parue sur le site de la Commune de Sanary-sur-Mer.

Considérant le souhait de la municipalité de soutenir et d'encourager les projets culturels et artistiques,
Considérant que lorsque l'occupation autorisée est de courte durée, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution,
Considérant que plusieurs demandes d'occupation ont été reçues conformément à la procédure mise en place par la commune et que plusieurs artistes ont été retenus pour occuper, pour des courtes durées, l'une des galeries mise à disposition par la commune
Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public communal,

DECIDONS

Article 1 : Une convention d'occupation du domaine public est établie avec les artistes ci-dessous référencés pour les salles et périodes indiquées dans le tableau :

NOM	Prénom	Association	LIEU	PERIODE EXPO
ALLART	Sébastien		Galerie Barthélémy de Don	du 26 juin au 7 juillet
ANDERSEN	Liselotte		Maison Flotte	du 30 octobre au 9 novembre
BAUMAS	Claude		Maison Flotte	du 12 au 23 juin
BECKER	Isabelle		Atelier des Artistes	du 6 au 26 octobre
BONNA	Frédéric		Maison Flotte	du 15 au 26 mai
BOURELY	Sylvie		Galerie Barthélémy de Don	du 18 au 29 septembre
BUTCHER	Adam James		Atelier des Artistes	du 11 au 31 août
CELAIRE	Yves		Galerie Barthélémy de Don	du 10 au 21 juillet
DALMASSO	*Martine*	La Coustiero Flourido	Espace Saint Nazaire	du 20 mars au 18 avril
DE MARCO	Isabelle		Galerie Barthélémy de Don	du 10 au 21 juillet
DE SOUSA FERREIRA	Fernando		Galerie Barthélémy de Don	du 4 au 15 septembre
DE SUSANNE	Eloïse		Atelier des Artistes	du 7 juillet au 3 août
DODET	Bernard		Maison Flotte	du 18 au 29 septembre

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 083-218301232-20261106-DEC_26_177_CU-AR

DROUHIN SALLES	Claire		Maison Flotte	du 12 au 23 juin
DUVERGER	Alain		Maison Flotte	du 4 au 15 septembre
FERRER	Jean-Marie		Maison Flotte	du 16 au 27 octobre
FONTAINE	Véronique		Galerie Barthélémy de Don	du 1er au 12 mai
GINI	Christine		Maison Flotte	du 24 juillet au 4 août
GIULIANO	Fabienne	Collectif Au fil de l'Actu	Espace Saint Nazaire	du 11 septembre au 31 octobre
GLADE	Lydia		Galerie Barthélémy de Don	du 21 août au 1er septembre
GONTHIER	Alain		Galerie Barthélémy de Don	du 6 au 17 mars
GUILLOU	Véronique		Maison Flotte	du 12 au 23 juin
GUIONNET EYSSAUTIER	Violaine		Atelier des Artistes	du 10 au 18 mars
HUGUES	Hervé		Atelier des Artistes	du 10 février au 2 mars
JOASSARD	Michel		Maison Flotte	du 20 au 31 mars
JOSSES-DIEREMAN	Sylvie		Galerie Barthélémy de Don	du 29 mai au 9 juin
KERNEC	Flore		Galerie Barthélémy de Don	du 24 juillet au 4 août
LABORDE	Sophie		Atelier des Artistes	du 9 au 29 juin
LE DOUDIC	Daniel		Galerie Barthélémy de Don	du 20 février au 3 mars
LE MORVAN	Valérie		Maison Flotte	du 21 août au 1er septembre
LECAT	Anne		Maison Flotte	du 4 au 15 septembre
LEFOUR	Mikael		Maison Flotte	du 2 au 13 octobre
LESCLAUX-DJAMOUSSIAN	Sylvie	*Œuvres de Bob LESCLAUX*	Maison Flotte	du 6 au 17 février
LICATA	Fabien		Maison Flotte	du 6 au 17 mars
LIETART	Jean-Loup		Maison Flotte	du 26 juin au 7 juillet
LIEVRE	Patricia		Galerie Barthélémy de Don	du 29 mai au 9 juin
LONZI	Philippe		Galerie Barthélémy de Don	du 7 au 18 août
LUCE	Margot		Galerie Barthélémy de Don	du 15 au 26 mai
MAMAN	Michkalia		Galerie Barthélémy de Don	du 6 au 17 février
MATTIO	Sophie		Atelier des Artistes	du 8 au 28 septembre
MATTIO	*Pierre-François*	*Œuvres de Laurent MATTIO*	Espace Saint Nazaire	du 1er mai au 27 juin
MAUPUY	Alain		Maison Flotte	du 3 au 14 avril
PAGNI	Isabelle		Atelier des Artistes	du 7 au 27 avril
PERRET GOUJON	Aline		Galerie Barthélémy de Don	du 3 au 14 avril
PIEL COLOMBO	Annie		Maison Flotte	du 29 mai au 9 juin
POTHIN GALLARD	Béatrice		Maison Flotte	du 7 au 18 août
POUTCHNINE	Pascal		Maison Flotte	du 24 février au 3 mars
REMY	*Pierre-Jean*	Les imagiers provençaux	Espace Saint Nazaire	du 30 janvier au 7 mars
RENAUD	Philippe		Galerie Barthélémy de Don	du 2 au 13 octobre
REYNIER	Jacqueline		Maison Flotte	du 24 juillet au 4 août
RININO	*Pierre-Alain*	Ecole élémentaire Jean-Michel Cousteau	Atelier des Artistes	du 20 au 30 mars
ROBIN	Monica		Galerie Barthélémy de Don	du 12 au 23 juin
RONGEMAILLE	Hervé		Maison Flotte	du 29 mai au 9 juin
RYGOL	Angelika		Galerie Barthélémy de Don	du 15 au 26 mai
SAGNARD	Dominique		Maison Flotte	du 15 au 26 mai
SERRE	Sylvie		Galerie Barthélémy de Don	du 16 au 27 octobre
TERLIZZI	Andrée		Galerie Barthélémy de Don	du 17 au 28 avril
TOSTAIN	Frédéric		Atelier des Artistes	du 5 mai au 1er juin
TROUFFLARD	Joris		Maison Flotte	du 10 juillet au 21 juillet
TURLURE	Karine		Galerie Barthélémy de Don	du 30 octobre au 9 novembre
UYTTENDAELE	Marieke		Galerie Barthélémy de Don	du 12 au 23 juin
VAUNAIZE DUPUIS	Jocelyne		Galerie Barthélémy de Don	du 20 au 31 mars
WOLFF	Pascal		Galerie Barthélémy de Don	du 18 au 29 septembre
ZIMMERMANN	Caroline		Galerie Barthélémy de Don	du 10 au 21 juillet

Article 2 : L'autorisation d'occupation du domaine public est accordée de manière individuelle pour chaque artiste, pour une exposition pendant l'année 2027, aux dates susmentionnées et aux conditions figurant dans chaque projet de convention. Au terme de l'exposition, compte-tenu du caractère

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 083-218301232-20261106-DEC_26_177_CU-AR

personnel, précaire et révocable de l'occupation du domaine public, aucun des artistes mentionnés à l'Article 1 ne pourra invoquer le droit au maintien dans les lieux, ni réclamer aucune indemnité.

Article 3 : L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance calculée selon les tarifs votés par le Conseil municipal lors de la séance du 2 avril 2025 (DEL_2025_049) et mentionné dans la convention.

Article 4 : La présente décision est publiée selon les textes en vigueur, notifiée aux bénéficiaires puis transmise au contrôle de légalité.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sanary-sur-Mer et Madame la Directrice Adjointe de la Culture sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui est transmise à Monsieur le Préfet du Var.

Article 6 : Conformément à l'Article L 2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Fait à Sanary-sur-Mer, le 6 novembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE SANARY SUR MER (VAR)

Philippe HENO

Transmis en Préfecture le : Notifié le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télé recours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.